



Jouvence APA Montpellier
48, rue Claude Balbastre
34070 Montpellier
Tél : 06.49.76.51.36
www.jouvenceapa.fr

Avenant n°1 - Convention n°15 Jouvence APA – 2023-2024 – Vendargues

Entre, L'association JOUVENCE représentée par Mr SONIGO Rudy Président
D'une part et,

La commune ou le service ou le **CCAS de Vendargues**
D'autre part,

Qui approuvent, après lecture, les articles de la convention décrits ci-dessous.

Rappel des éléments de la convention initiale

Il est convenu que l'association interviendra dans le cadre d'ateliers d'Activités Physiques Adaptées à la Santé des seniors proposés au sein de la commune de Vendargues.

L'association animera les ateliers pendant **les périodes scolaires**, du 11 septembre 2023 au 21 juin 2024, les jours et horaires suivants :

- Lundi de 15h45 à 17h00.

Les ateliers comportent un minimum de 6 personnes et maximum de 15 personnes par intervenant.

La participation financière de la commune s'élève à 1100€ de subvention.

Modifications apportées

L'association animera non pas un mais deux ateliers pendant **les périodes scolaires**, du 11 septembre 2023 au 21 juin 2024, les jours et horaires suivants :

- Lundi de 15h45 à 17h00,
- Jeudi de 10h45 à 12h00.

La participation financière de la commune sera désormais de 1700€.

Cet avenant n'est valable que pour la période citée ci-après :

- Du 06/11/2023 au 21/06/2024.

Fait en deux exemplaires à _____, le

Pour l'association JOUVENCE
Le Président, R. SONIGO

Pour la commune de Vendargues